

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 octobre 2012 à 20 h 30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS**

---

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Daniel VIALLY, Pierre MELLINGER, Christian BILLAUD, Jean-Paul SIMONARD, Karine BOURY, Frédéric POYET

## **ONT DONNÉ PROCURATION**

---

Aude DEMARTY ayant donné procuration à Karine BOURY,  
Guy MALFONDET a donné procuration à Daniel VIALLY.

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Georges VALOIS

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2012**

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**Lors de cette séance, il a été décidé ce qui suit :**

## **REDEVANCE SPÉCIALE POUR ORDURES MÉNAGÈRES CONVENTION- N° 43/2012**

---

Monsieur le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales prévoit, notamment aux articles L.2224-14 et L.2333-78, que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières.

À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2013** une redevance spéciale sera instaurée par la CCPA et effective sur le l'ensemble de son bassin. Chaque commune, dont Éveux, doit intégrer ce nouveau dispositif intercommunal par la signature d'une convention.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et expose :

- L'objet,
- Les volumes de bacs noirs et bacs jaunes,
- La grille tarifaire,
- La durée.

Concernant le financement de cette redevance il est précisé :

- L'Assiette de la redevance :

Le service rendu sera apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs noirs et jaunes mis à disposition tenant compte de la fréquence de collecte et du nombre de semaine d'activité. Pour 2013, les volumes et les fréquences de passages estimés sont respectivement à :

Bacs noirs	<b>1 920 litres</b>	<b>1 passage hebdomadaire</b>
Bacs jaunes	<b>980 litres</b>	<b>0.5 passage hebdomadaire</b>

- Le tarif :

Afin de favoriser la pratique du tri sélectif, il a été fixé un prix au litre plus attractif pour les déchets recyclables que celui retenu pour les ordures ménagères résiduelles. Les montants sont :

Bacs noirs	0.030 €/litre
Bacs jaunes	0.009 €/litre

Les différents tarifs seront révisés chaque année.

Pour 2013, le montant de la redevance due par la commune d'Éveux est fixé à **2 292 €**.

Concernant la durée, la convention est valable un an et reconductible par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

La gestion du service sera assurée par la CCPA qui administre l'établissement et le suivi du contrat, tant en terme de facturation que de contrôle sur le terrain des quantités réellement présentées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE la mise en place de la redevance spéciale et la convention,**
- ▶ **DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour assurer la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les équipements municipaux,**
- ▶ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.**

#### **CONVENTION AVEC PLANÈTE JEUNES PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN BAFA – N° 44/2012**

---

Monsieur le Maire, donne lecture d'un projet de Convention de Partenariat avec l'Association Planète Jeunes.

Monsieur le Maire explique que cette convention a pour but de financer la Formation Générale du BAFA de Mademoiselle Manon MOREAU. La commune remboursera le montant avancé par Planète Jeunes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'association Planète Jeunes,**
- ▶ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,**
- ▶ **AUTORISE le remboursement de la somme avancée par l'Association Planète Jeunes dans le cadre de la Formation Générale du BAFA de Mademoiselle Manon MOREAU.**

#### **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNUELLE POUR PLANÈTE JEUNES AVEC LA MAIRIE DE FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE – N°45/2012**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°1/2011 du 17/02/2011 concernant la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avec la CAF. Le principe de ce contrat est de définir pour une période donnée avec les services de la CAF et en partenariat avec d'autres collectivités et associations, la mise en place d'actions en faveur de l'encadrement et de l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse et les conditions de participation de la commune à ces actions. Le montant global des participations est défini dans le contrat.

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Planète Jeunes » assure la mise en place et le fonctionnement général d'un accueil pour les enfants âgés de 4 à 10 ans des communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle. Des actions pour les plus de 10 ans sont également organisées. A ce titre, il est prévu que chacune des communes subventionne cette association, en fonction de la moyenne du nombre de leurs enfants fréquentant la structure pour une période donnée. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention entre les deux communes et l'association, afin de définir les conditions et obligations de chacune des parties, les modalités de versements et le taux de subvention à répartir entre Éveux et Fleurieux sur l'Arbresle. Monsieur le Maire donne lecture de la convention, et souligne que pour 2012, sur une subvention de 63 421 €, le taux de participation d'Éveux est fixé à 20% soit 12 684 €. Pour les années 2013 et 2014, un avenant précisera le taux de répartition, suivant les fréquentations. La subvention sera à verser directement à l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE la convention visant l'attribution et la répartition d'une subvention à l'association « Planète Jeunes » par les communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014,**
- ▶ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants à venir.**

#### **ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013– N°46/2012**

**Monsieur le Maire expose :**

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- qu'il a été, par délibération n°26/2012 du 10 mai 2012 demandé au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- que les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,*

*Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **AUTORISE Monsieur le Maire :**

1) **À ADHÉRER** au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes :

➤ **catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

- **Risques garantis : OPTION N°1**

- décès,
- maladie ordinaire,
- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- disponibilité d'office,
- temps partiel thérapeutique,
- infirmité de guerre,
- maternité et adoption,
- accident ou maladie imputable au service,
- invalidité temporaire.

- **Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.**

- **Taux de cotisation : 6,52%**

➤ **catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

- **risques garantis : OPTION UNIQUE**

- congé de maladie ordinaire,
- congé de maladie grave,
- maternité et adoption,
- accident ou maladie imputable au service.

- **Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.**

- **Taux de cotisation : 1,31%**

2) **À SIGNER** tout avenant à intervenir.

**TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES ANNÉE 2012 POUR LE BULLETIN MUNICIPAL – N°47/2012**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°38/2011 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires que les annonceurs font paraître dans le bulletin municipal de la Commune d'Éveux. Ces tarifs ayant été revalorisés en 2011 et sur proposition de la Commission Municipale

Information et Informatique, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal, de ne pas les augmenter pour l'année 2012.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,**

► **FIXE les tarifs des encarts publicitaires applicables en 2012 comme suit :**

Dimensions des encarts	Prix en € TTC à partir de 2011
1/8 <sup>ème</sup> de page (9 cm x 6 cm)	<b>58,00 €</b>
1/4 de page (9 cm x 12 cm)	<b>116,00 €</b>
1/2 de page (18 cm x 12 cm)	<b>232,00 €</b>
1 page (18 cm x 24 cm)	<b>464,00 €</b>

## **DIVERS – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

☞ **SIEVA compte rendu sur le RPQS 2011 – (Monsieur le Maire) :**

Le SIEVA draine 49 314 personnes, un nombre qui, depuis 2010, a diminué suite au départ de Lissieu. La ressource en eau provient d'une nappe alluviale de la Saône.

Pour 2011, les données s'articulent comme suit :

- nombre d'abonnés 19 160 dont 452 sur Éveux,
- 645 km de réseau,
- il reste 419 branchements en plomb soit 2%,
- le coût du m<sup>3</sup> d'eau a augmenté de 2% par rapport à 2010,
- frais d'accès au service : 57 €HT,
- Le prix de la vente d'eau comprend :
  - une part fixe, soit l'abonnement : 52.6097 €HT,
  - une part variable, soit le prix de l'eau au m<sup>3</sup> :
    - de 0 à 120 m<sup>3</sup> : 1.4334 €HT,
    - de 121 m<sup>3</sup> à 3000 m<sup>3</sup> : 1.7917 €HT,
    - au-delà de 3000 m<sup>3</sup> : 1.5049 €HT,
  - la redevance « pollution domestique » à reverser ensuite à l'agence de l'eau,
  - le taux de TVA est de 5.5%,
- rendement du réseau : 82.4%,
- budget :
  - recettes d'exploitation dont la vente d'eau 5 300 000 €,
  - état de la dette : 8 500 000 €,
  - investissement engagé : 2 500 000 € avec 438 633 € de subventions,
  - investissement prévu sur 2012 : 2 500 000 €.

☞ **Déviation (Monsieur le Maire) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du département daté du 19 octobre répondant à sa lettre du 23 août dernier. Dans ce courrier, il est à noter que le Département exprime sa volonté de raccorder la

déviations au niveau de la gare, ce qui vient à l'encontre du projet des tunnels. Ce courrier sera transmis aux membres de l'assemblée dans les meilleurs délais.

Mardi prochain, une lettre sera rédigée lors de la réunion de travail Maire-Adjointes, en vue de la concertation publique du 02 novembre au 02 décembre 2012. Cette lettre sera transmise à chaque conseiller pour remarques et validation. Chacun est par ailleurs invité à se présenter à titre individuel aux réunions publiques qui auront lieu à l'Arbresle les 13 et 14 novembre prochains à partir de 18h00 salle Claude Terrasse, et bien sûr, à remplir le registre de consultation.

☞ **Projet du contrat triennal 2012 - 2014 – (Monsieur le Maire) :**

Suite à quelques modifications de fonds, Monsieur le Maire présente une nouvelle fois le projet du contrat triennal 2012-2014. Les opérations sont listées de la manière suivante :

- aménagement d'un bâtiment communal avec création d'un espace petite enfance,
- requalification du centre bourg-Place du Marronnier,
- requalification du centre bourg-Place Principale,
- requalification du centre bourg-Espace Thibaut (grange),
- climatisation de l'espace Association.

Le coût total des travaux est estimé à 892 000 €HT, la base subventionnable de 634 000 €, et le montant maximal des subventions de 190 200 €.

☞ **Conseil d'école – (Monsieur le Maire) :**

Monsieur le Maire expose que beaucoup d'enfants fréquentent la garderie périscolaire du soir : en moyenne 32 enfants de 3 à 11 ans dont 1/3 ont moins de 6 ans.

Il rappelle qu'un agent surveille les enfants pendant ½ heure dans la cour de 16h30 à 17h00 et qu'un enseignant gère l'étude surveillée pendant 1 heure, de 17h00 à 18h00. De plus, on s'est aperçu que le nombre d'enfants étaient en moyenne de 20 à partir de 17h30. Ainsi, une 2<sup>ème</sup> personne serait nécessaire de 16h30 à 17h30 pour seconder à la fois Natacha Balouzet, dans la ½ heure de surveillance et l'instituteur pour gérer les plus petits dans la 1<sup>ère</sup> ½ heure d'étude surveillée.

Une solution est actuellement envisagée dans ce sens par la commune pour améliorer la qualité du service et concilier les effectifs de surveillance et d'enfants. Cette solution impliquera un coût qui sera répercuté sur les familles.

D'ores et déjà, la présence d'un 2<sup>ème</sup> encadrant impliquerait une hausse du coût de la prestation passant de 1,70 € à 2,40 € environ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, si ce service est effectif à cette date. Le Conseil accepte dans le principe cette évolution.

☞ **Commission urbanisme Associations – (Jean MARTINAGE) :**

**Point sur le PLU :**

Le règlement est pratiquement terminé. Nous travaillons sur l'article 11 « intégration paysagère et emplacements réservés ».

Une relecture est prévue courant novembre 2012.

Les prochaines étapes se résument comme suit :

- une présentation avec les personnes publiques associées mi-décembre 2012,
- un arrêt par le Conseil Municipal courant février 2013,
- une enquête publique en juin 2013,

- l'approbation par le Conseil Municipal en septembre 2013.

Par ailleurs, beaucoup de PLU sont juridiquement attaqués et sont ainsi, soit suspendus, soit annulés. Afin de s'en prémunir, nous envisageons la relecture de notre projet PLU par un avocat conseil car le cabinet Latitude n'a pas cette vocation. Le coût de cette prestation est d'environ 4 000 €.

Après avoir sollicité l'avis de chacun des membres, l'ensemble du Conseil est favorable à ce principe.

#### **Point sur les DIA et la position de la municipalité vis-à-vis du droit de préemption :**

Pour rappel, seules les zones Na et U sont soumis à l'application d'un éventuel droit de préemption par la commune.

Adresse de la parcelle concernée	Nom	Décision de la municipalité
210, rue de la Rencontre	Monsieur Michaud	pas d'application du droit de préemption
13, montée de Collonges	Monsieur Labey	pas d'application du droit de préemption

La liste suivante est donnée à titre d'indicatif : seule la SAFER avait le droit de préempter ces parcelles :

Adresse de la parcelle concernée	Nom	Décision de la SAFER
Zone parking de la Gare	SNCF - Réseau Ferré de France	pas d'application du droit de préemption
293, montée des Roches	Monsieur Cuisinaud	pas d'application du droit de préemption

#### **Point sur l'éclairage public :**

Nous devons poursuivre notre réflexion sur l'économie d'énergie en matière d'éclairage public. Dans le cadre de nos réunions de concertation, une rencontre aura lieu prochainement avec le SYDER : tout membre du Conseil Municipal qui le souhaite peut se joindre à nous. L'installation d'horloges astronomiques et de lampes bipuissantes sur les éclairages de la Montée d'Éveux sont des projets qui ont abouti. La réflexion actuelle porte sur les possibilités d'organiser des extinctions nocturnes partielles.

☞ **Commission informatique et communication – (Ghislaine LALBERTIER) :**

#### **Bulletin Municipal :**

Pour la vente d'encarts, nous comptabilisons actuellement 2088 € de recette. Une campagne de relance est prévue ce jour.

Concernant l'élaboration du prochain bulletin municipal, la limite des offres est fixée le 30 octobre 2012.

#### **Plan d'Éveux :**

La maquette est présentée à l'assemblée. Le plan de dimension 1.60 x 1.00m. sera mis en place fin de cette année.

☞ **Commission bâtiments – (Jean-Paul SIMONARD) :**

#### **Marché sur les travaux de la Microcrèche :**

Le marché d'appel d'offres a été publié sur le site dématérialisé Dématis le mardi 16 octobre 2012. La remise des plis est fixée le 06 novembre prochain à 16h00, l'ouverture des enveloppes le 07 novembre et le choix des offres le 21 novembre.

Le démarrage des travaux est envisagé début janvier 2013.

### **Climatisation des locaux associatifs :**

La société Climperfect entreprendra les travaux de climatisation des locaux du 25 février au 1er mars 2013.

### **☞ Commission voirie – (Georges VALOIS) :**

#### **Point sur la requalification de la place du Marronnier :**

La Société RAMPA, sous-traitant d'ERDF, procède actuellement aux travaux de déplacement du transformateur. La fin de ces travaux est prévue début décembre.

La cabine téléphonique, installée dans l'ancien abribus, sera déplacée sur le bâtiment de la mairie.

Pour le marché d'appel d'offres concernant les travaux de requalification de la place, nous avons actuellement quatre offres pour le lot 1 (VRD) et une offre pour le lot 2 (Espaces verts mobiliers). Conformément au règlement de la consultation, une négociation par lot va être engagée auprès des 3 entreprises les mieux placées. La décision sera prise début novembre.

Suite à une proposition de l'association « Le Foyer Notre Dame des Sans Abri », l'achat et la plantation d'un Arbre de la Solidarité sont envisagés Place du Marronnier.

#### **Point sur les déchets :**

Une plateforme pour le stockage des déchets verts sera mise en place prochainement à côté du Cimetière.

Un point d'Apport Volontaire pour le verre vient d'être installé chemin de la Rivière.

### **☞ Commission affaires scolaires et jeunesse – (Loré VINDRY) :**

#### **Point sur le dernier Conseil d'école :**

Le projet d'école sur les trois prochaines années porte sur le développement dans les domaines de la science et du Développement Durable.

#### **APE :**

Présentation du nouveau logo de l'association APE.

#### **Bilan Planète Jeunes :**

- Pour la tranche 4-10 ans : sur 191 enfants qui ont fréquenté l'association, 65 étaient d'Éveux.
- Pour la tranche 10-15ans : sur 71 jeunes, 37% sont Éveusiens.
- 

À l'instar de Fleurieux, l'association envisage la création d'un « café des parents » sur Éveux. Le principe est de constituer des cercles de discussions abordant les problèmes divers pouvant affecter la jeunesse comme la drogue par exemple.

Le programme d'animation de l'association est disponible sur le site de la mairie et apposé dans le cahier scolaire des enfants.

**Séance levée à 22h25.**



Bertrand GONIN

Georges VALOIS

Loré VINDRY

Jean MARTINAGE

Ghislaine LALBERTIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Christian BILLAUD

Jean-Paul SIMONARD

Karine BOURY

Frédéric POYET